

Département de Vaucluse



Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 OCTOBRE 2026

page 1

CCAS/AZ/VM/CT
DEL_2026_32

DISPOSITIF RELAIS VACANCES

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

ANNEE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six le huit octobre à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 1^{er} octobre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Madame Laëtitia ARNAUD.

Présents : Mme ARNAUD, Mme AUTRAN-BLANC, Mme BOUCHÉ, Mme LAUNAIRE, Mme VIGLI, Mme TIMMERMANS, M. PONCIN

Représentés :

M. ZILIO ayant donné pouvoir à Mme ARNAUD
M. AUZAS aynat donné pouvoir à Mme BOUCHÉ
Mme GIANETTA ayant donné pouvoir à Mme AUTRAN-BLANC

Absent :

M. DE SAINT-AUBERT

RAPPORTEUR : Madame Laëtitia ARNAUD

- Vu le Code de l'action sociale et des familles,
- Vu la délibération DEL_2023_13 du Conseil d'Administration du 23 mars 2023 portant sur la création d'un relais vacances avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse,
- Vu la délibération DEL_2025_36 du Conseil d'Administration du 25 septembre 2025 portant sur la convention 2025 d'un relais vacances avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse,
- Considérant que la CAF de Vaucluse confie au Centre Communal d'Action Sociale la mission d'animer le « relais vacances » à destination de l'ensemble des familles vivant sur la commune de Bollène.

Cet accompagnement se déclinera principalement autour de :

- l'information et l'orientation des familles allocataires de la CAF de Vaucluse
- l'aide à la construction de leur projet vacances
- la prise en compte des familles les plus vulnérables
- la contribution à l'évaluation des dispositifs activés



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 OCTOBRE 2026 page 2

Les modalités de financement sont les suivantes :

- attribution d'un forfait au titre du rôle d'information générale : 3500 €, avec un objectif minimum de 10 familles reçues. Entre 1 et 9 familles reçues la subvention sera minorée à 2000 €. Aucune prestation n'est due si le relais ne reçoit pas de familles.
- attribution d'un financement à l'acte par famille partie dans le cadre du dispositif aide aux vacances Familiales de 50 €, avec un objectif minimum de 10 familles parties.
- attribution d'un financement à l'acte par famille partie dans le cadre du dispositif aide aux vacances sociales de 80 €, avec un objectif minimum de 5 familles parties.

Il est proposé à l'assemblée dans le cadre du dispositif Relais Vacances une convention d'objectifs et de financement pour l'année 2026.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- Adopter la convention d'objectifs et de financement pour la mission du dispositif « Relais Vacances » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE

- ➔ D'adopter la convention d'objectifs et de financement pour la mission du dispositif « Relais Vacances » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse,
- ➔ D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Mme Laëtitia ARNAUD,
Vice-Présidente du CCAS,

Mme Christiane BOUCHÉ,
Secrétaire de séance,

